

ASCH – SECTION BADMINTON REGLEMENT INTERIEUR



REGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SECTION BADMINTON

SAISON 2019/2020

PREAMBULE

Le règlement intérieur a pour but de définir le fonctionnement de la section, les droits et les devoirs des adhérents.

Toute pratique d'activité implique le respect des règles de savoir-vivre ainsi que la connaissance et le respect de la sécurité concernant l'utilisation des infrastructures.

Chaque adhérent reçoit lors de son inscription contre un accusé de réception un exemplaire du règlement intérieur de la section : l'inscription engage l'adhérent à respecter ce règlement.

Article 1 : INSCRIPTION

L'inscription à la section est obligatoire pour avoir accès aux installations. Le dossier d'inscription devra être complet : bulletin d'adhésion, certificat médical portant la mention de « **non contre-indication à la pratique du badminton** » même pour les joueurs loisirs, cotisation, formulaire de prise de licence de la FFBad et en plus pour les mineurs la fiche d'hospitalisation. **Tout dossier incomplet entrainera une interdiction de jouer au bout de la deuxième séance d'essais.**

L'inscription est à renouveler tous les ans à partir de septembre.

Cotisation :

Le prix de la cotisation comprend :

- L'affiliation à la :
 - FFBaD (Fédération Française de Badminton),
 - LCBa (Ligue du Centre de Badminton),
 - Codep 28 (Comité Départemental de Badminton d'Eure et Loir).
- L'assurance
- Une part pour le fonctionnement du club.
- Abonnement au magazine fédéral.

Chèque à l'ordre de l'ASCH BADAMINTON. La cotisation pourra être réglée en trois mensualités (chèques pré-remplis).

Article 2 : HORAIRES

Les créneaux d'utilisation de la salle pour les adhérents de la section badminton sont :

- les mardis et jeudis de 17h30 à 18h30 pour les moins de 10 ans,
- les mardis de 18h30 à 20h pour les enfants entre 11 et 17 ans, débutants ou loisirs,
- Les jeudis de 19h30 à 20h pour les enfants entre 11 et 17 ans, expérimentés et compétiteurs,

Sauf en périodes de vacances scolaires (zone Orléans-Tours) où les cours sont suspendus,

ASCH – SECTION BADMINTON REGLEMENT INTERIEUR

- un créneau le mercredi après midi pour les enfants est à l'étude,
- les mardis et/ou jeudis 20h à 22h, pour les adultes et les jeunes de 17 ans et plus,
- le dimanche pour tous de 14h30 à 17h, à condition que les enfants soient sous la responsabilité d'au moins un de leurs parents ou tuteur légal licencié à la section : voir additif.

La salle sera fermée pendant les jours fériés, pendant les vacances d'hiver et d'été suivant décision de la municipalité, et peut l'être à l'occasion de manifestations, élections, ...

Article 3 : ACCES A LA SALLE ET UTILISATION DES INSTALLATIONS

Lors de l'inscription, il sera communiqué aux adhérents où se situe le matériel mis à leur disposition et les conditions de leur accessibilité.

Les enfants mineurs sont pris en charge par le club à partir du moment où le responsable du créneau horaire (éducateur ou animateur) les aura pris sous sa responsabilité. Les parents doivent donc s'assurer que celui-ci est bien présent avant de les laisser au gymnase.

A la fin du créneau horaire, les parents doivent être présents lorsque les enfants sortent de la salle destinée à la pratique du Badminton pour se rendre aux vestiaires. En effet, l'éducateur ou l'animateur ne peut surveiller à la fois les enfants qui sont dans la salle, dans les vestiaires, ceux qui arrivent et ceux qui en partent. En aucun cas, votre enfant ne pourra partir seul après le cours et quitter le gymnase sauf autorisation signée des parents ou tuteur légal (cf : bulletin d'adhésion).

L'utilisation de chaussures propres de sport en salle est obligatoire. Les chaussures de ville ou celles pour la pratique d'un sport extérieur sont formellement interdites. Ces chaussures ne doivent donc être portées qu'à l'intérieur!! (et ne pas venir de dehors avec!)

Le déshabillage et l'habillage s'effectuent obligatoirement dans les vestiaires.

La municipalité a édité des règles d'utilisation de la salle. Celles-ci sont affichées dans le couloir d'accès et un exemplaire est affiché sur le panneau d'information badminton. Merci d'en prendre connaissance et de les respecter.

Article 4 : HYGIENE

En fin de séance aucune tenue de sport, serviette, etc., ne devra rester dans la salle, le vestiaire ou les douches. Les volants usagés devront être « poubellisés ».

Il est strictement interdit :

- La consommation d'alcool et de nourriture est interdite dans l'enceinte du gymnase (y compris parking) sauf autorisation donnée par la municipalité, et ou la préfecture ; et, valable uniquement dans la salle prévue à cet effet,
- De fumer,
- De jeter des papiers, détritiques, chewing-gums sur le sol, dans les orifices d'écoulement des eaux (lavabos, douches, W-C). Des poubelles destinées à ces usages sont disposées à différents endroits,
- D'importuner les autres utilisateurs par des jeux ou des actes brutaux, de troubler l'ordre de toute autre façon,
- De tenir des propos incorrects,
- D'utiliser le matériel et les locaux spécifiques des autres activités sportives.

ASCH – SECTION BADMINTON REGLEMENT INTERIEUR

Article 5 : SÉCURITÉ des biens et des personnes

Des règles de sécurité simples sont à appliquer.

- Le port des chaussures est obligatoire pour des raisons de sécurité (pas de pratique en chaussettes ou pieds nus),
- Il est interdit de passer à moins d'un mètre de distance d'un terrain en activité. Et encore plus déconseillé de couper à travers l'aire de jeu,
- Il est interdit d'aller rechercher les volants coincés dans la structure,
- Les utilisateurs doivent éviter de laisser dans les vestiaires des objets de valeur tels que montres, bijoux, portefeuilles, sacs à main, etc...

En aucun cas, la section ne saurait être tenue pour responsable des vols commis dans l'enceinte du gymnase et du parking.

Des informations, pouvant contenir des noms et des photographies concernant la vie de la section pourront être diffusés ; notamment dans le « Griffon » le journal de la commune, le site du club ou sur le site du CODEP, sur le panneau d'affichage, etc... Nous demandons aux parents et aux adhérents de nous signer une autorisation de diffusion. (cf. bulletin d'adhésion). En cas de refus, le visage sera flouté.

Conduite à tenir en cas d'accident corporel :

- Téléphoner immédiatement :
SAMU 15
POMPIERS 18
POLICE 17

Nom, adresse et téléphone du Gymnase :

Salle Omnisports Roger Henanff - 40, Rue Barre - 28130 Hanches.

Téléphone : 02.37.83.69.41

Une ligne téléphonique d'urgence se situe dans le petit local entre la grande salle du gymnase et la salle de gymnastique.

Selon la gravité de l'accident :

- Faire évacuer la salle et éventuellement, charger une ou plusieurs personnes de faire Respecter l'ordre et la discipline,
- Retenir le ou les responsables de l'accident,
- Recueillir les témoignages pour le rapport d'accident,

Article 6 : SANCTIONS

Toute détérioration volontaire du matériel ou des locaux pourra être sanctionnée par l'exclusion temporaire ou définitive du ou des fautifs appartenant à la section, sans contrepartie financière, et sans restriction des suites à donner par une décision lors de la tenue d'une assemblée générale extraordinaire.

Les usagers qui refuseraient de se soumettre aux observations, aux injonctions qui leur seraient faites par les responsables, ou tout simplement au non respect du règlement intérieur ou des règles de bonne conduite de la salle feront l'objet, quels qu'ils soient, d'une mesure d'expulsion.

Site du club : <http://aschbadminton.e-monsite.com/>

Facebook : <https://www.facebook.com/AssociationSportiveHanchesBadminton>

ASCH – SECTION BADMINTON REGLEMENT INTERIEUR

Article 7 : ETAT DES LIEUX ET MATERIELS

Tous les adhérents sont responsables du matériel mis à leur disposition. Ils doivent le ranger à la fin de chaque séance, et, sont tenus de signaler les dégâts qu'ils auraient occasionnés ou constatés. Ils doivent signaler également toutes dégradations des locaux ainsi que les incidents de fonctionnement du chauffage, de la distribution d'eau, d'électricité ou de téléphone.

§ 7.1 VOLANTS :

- ✓ Le club fournit les volants en plastique pour les créneaux enfant et adultes;
- ✓ Les volants sont fournis sur les compétitions Fédérales, Ligue ou Départementales.
- ✓ Les volants sont à la charge des joueurs adultes pour les tournois privés et les entraînements, les joueurs doivent s'arranger entre eux pour participer de manière égalitaire.

Le club prend en charge une partie du prix des volants, dans le cadre de la revente de volants dans la limite du budget alloué.

NOTA : Prenez particulièrement **soin des volants**, car c'est un petit matériel qui peut revenir très cher. Pour cela :

- Les remettre dans le panier à la fin de chaque séance,
- Ne pas les comprimer (éviter de les mettre dans les poches, de rapprocher les bords de la « jupe » l'un près de l'autre,...),
- Ne pas retourner la « jupe » vers le bouchon.

Article 8 : INSCRIPTIONS A DES COMPETITIONS

Afin de faciliter les inscriptions des joueurs aux différents tournois, le club se propose de regrouper les différentes demandes pour chaque compétition. Mais cela implique l'acceptation des points suivants :

- En cas d'annulation de la part d'un adhérent à la participation d'un tournoi dont le club aurait pris à sa charge le montant de l'inscription, le club pourra demander le remboursement du montant de cette inscription sauf sur présentation d'un justificatif : certificat médical, conditions climatiques, ...
- Pour certaines compétitions, des dispositions pratiques, transport, encadrement, ... sont parfois proposées par d'autres entités comme par exemple le CODEP. Le club de Hanches ne saurait être tenu pour responsable si ces dispositions ne pouvaient être tenues et l'adhérent devra se rendre à la compétition par ses propres moyens.

Si une participation est demandée par cette entité, le club ne prendra en compte la demande d'inscription que si cette participation a été réglée au club dans les dates qui auront été fixées.

ASCH – SECTION BADMINTON REGLEMENT INTERIEUR

ADDITIF

Une plage horaire nous est attribuée le **dimanche après-midi de 14h30 à 17h00**. Il s'agit d'un **créneau Loisir**, donc il n'y aura pas la présence des responsables de la section, ce qui signifie que les **enfants mineurs devront être sous la responsabilité d'au moins un de leurs parents ou tuteur légal, et que ce dernier devra obligatoirement avoir une licence de badminton au club de HANCHES.**

L'accès au gymnase et la pratique du jeu ne peuvent se faire qu'à certaines conditions :

- Sur demande, auprès d'un des membres du bureau de la section, remplir le tableau de réservation qui sera ensuite affiché sur le panneau de la grande salle.
- **La municipalité tient à ce qu'un seul jeu de clefs soit disponible pour la section.** En conséquence, la personne qui sera inscrite en premier sur le premier créneau devra en prendre possession, à la fin du dernier entraînement, le jeudi à 22H00 dans la grande salle, auprès d'un des membres du bureau. Par ce fait, elle devient **Responsable** du matériel, et de la salle. Le rôle de ce responsable, en plus de l'ouverture et de la fermeture du complexe, est de vérifier le retour du matériel dans le local de rangement, de le fermer à clef, d'éteindre la lumière de la salle.
- Si la personne détentrice des clefs part avant la fin de la séance, elle doit **obligatoirement** laisser celles-ci à un autre joueur qui assurera la fermeture et deviendra à son tour « Responsable ». Son nom devra obligatoirement être inscrit sur le tableau.
- En cas d'imprévu entre le jeudi soir et le dimanche, il est impératif :
 - De se rendre au gymnase à l'heure prévue et faire comme au paragraphe n° 3,
 - De contacter une autre personne pour lui remettre les clefs sans oublier de marquer son nom sur le tableau,

Enfin, le responsable des clefs après fermeture du gymnase, devra remettre impérativement, le jeu de clef dans la boîte aux lettres de la mairie, qui sera repris par un des membres du bureau le lundi, afin d'avoir le trousseau pour le Mardi.

Tout problème rencontré devra être immédiatement signalé à un des membres du bureau.

Le respect de ces conditions contribuera à ce que notre section conserve de bonnes relations avec la municipalité et les autres utilisateurs du gymnase. Dans le cas contraire, ce créneau pourrait être remis en cause.

NOTA : Il est toujours possible de se présenter à l'improviste sur les créneaux d'une autre activité pour jouer, mais évidemment, il n'y a aucune garantie de disponibilité des terrains.

Bien sûr, nous comptons sur une bonne entente sportive, afin que tout le monde puisse jouer dans un même esprit de convivialité.